CLSH " LES CASTORS JUNIORS "
Rue du Jumelage 24190 Neuvic
Tél : 05.53.81.56.09

Lundi 04 juin 2018

L'ILE D'OLERON

Monsieur, Madame,

Nous proposons à vos enfants un séjour de 2 jours dont 1 nuitée au Village Vacances « La Martière 17310 Saint Pierre d'Oléron » Œuvre Départementale des Centres de Vacances de la Corrèze (O.D.C.V).

L'objectif de ce séjour court est d'utiliser cette vie en collectivité afin de sociabiliser votre enfant, de le responsabiliser progressivement et de lui permettre d'acquérir le respect de soi et des autres, de découvrir un environnement nouveau et en percevoir ses dimensions naturelles et humaines hors du cocon familial.

Concernant le déroulement du séjour, voir la feuille en annexe.

Une participation financière de 50€00 est demandée par enfant, ce prix comprend : Le transport, 1 pension complète (1 déjeuner, 1 dîner, la nuit, 1 petit déjeuner, 1 pique-nique, 1 goûter), les entrées pour Le P'tit Train de St Trojan et Le Site Ostréicole & Naturel de Fort-Royer.

1. En intégralité sur la facturation du mois de juillet

Ou

2. Un acompte de 10€, qui viendra confirmer votre engagement pour la participation de votre ou vos enfant(s) au séjour sur la facturation du mois de juillet suivi de 2 règlements échelonnés de 20€, un sur la facturation du mois d'août et l'autre sur le mois de septembre.

A savoir qu'il y aura en plus, **une comptabilisation de deux ½ journées sans repas** (du jeudi au vendredi) sur la facture du mois d'août, attestant la présence de votre enfant à l'Accueil de Loisirs.

Votre enfant devra se munir d'un sac de voyage portant une étiquette apparente au nom de l'enfant, il devra contenir :
des habits de rechange pour les 2 jours, un pyjama, un maillot de bain, une serviette de plage, une crème anti-UV indice élevé, une trousse de toilette + serviettes + gants, un vêtement imperméable ou coupe vent, une paire de baskets et de chaussons, des mouchoirs, une serviette de table, un sac plastique pour le linge sale, une lampe électrique de poche, des protections individuelles pour les incontinents (le signaler), des serviettes hygiéniques à jeter (si nécessaire).
Pour éviter toutes confusions, il est recommandé de marquer le linge du nom et prénom de votre enfant.

Votre enfant devra obligatoirement avoir un sac à dos, pour contenir chaque jour les affaires nécessaires à la sortie organisée.
Une bouteille d'eau, des mouchoirs et une casquette ou chapeau sont indispensables.
Pour tout objet de valeur (bijoux, jeux, jouets etc.), le Centre ne se tiendra pas responsable en cas de perte.
Limiter les aliments et sucreries ; les bouteilles de verre et thermos sont interdits.

Si votre enfant doit suivre un traitement médical pendant le séjour, il faudra le signaler + **il faudra remplir obligatoirement, une nouvelle fiche sanitaire de liaison correspondant aux dates et lieu du séjour.** (Voir en annexe)
Important : si des frais médicaux, pharmaceutiques, d'ambulances ou taxis consécutifs à un accident ou à une maladie survenant à l'enfant en cours de séjour, ils resteront à la charge des familles.
En signant l'autorisation de participation au séjour, les parents s'engagent à rembourser au responsable du séjour, les frais occasionnés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner impérativement l'autorisation de sortie avant le vendredi 29 juin 2018 à 18h30 (date et heure de clôture des inscriptions) pour que nous puissions le proposer à d'autres enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs et qui seraient intéressés. **Votre réponse est donc indispensable, qu'elle soit positive ou négative. Dans le cas d'une réponse négative pour ces 2 jours, veuillez prendre vos dispositions pour inscrire votre ou vos enfant(s) sur une autre structure d'Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes Isle, Vern, Salembre.**

Le nombre de places est limité à 30 enfants.

Comptant sur votre compréhension, veuillez recevoir Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Marie-Christine Faucher, Directrice de l'ALSH.